



Déclaration relative à la présentation du rapport d'étape par la CVR

La présentation du rapport d'étape par le président de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) a soulevé plusieurs interrogations. Pour une nouvelle fois, le président de la CVR n'a pas raté l'occasion de montrer son allégeance au régime du CNDD-FDD, notamment en évoquant le décès de Pierre Nkurunziza que le régime et la CVR appellent affectueusement « Sogokuru », l'invocation de la force et la présence divine dans les actions de la CVR ; ainsi que la souveraineté financière du Burundi qui lui a permis d'organiser un processus électoral digne de ce nom.

Le Président de la CVR a affirmé que la paix et la sécurité qui règnent sur l'ensemble du territoire sont le gage de sa réussite, une affirmation qui contraste avec les multiples violations des droits de l'homme en cours depuis 2015 ainsi que la peur et la terreur d'Etat coorganisées par les services de sécurité et les miliciens Imbonerakure.

La CVR n'a pas daigné évoquer l'existence d'un demi- million de réfugiés burundais qui devraient regagner leur patrie afin de contribuer à la recherche de la vérité et au processus de réconciliation nationale.

Les explications données concernant la période couverte en priorité -celle de 1972- ont renforcé les interrogations des uns et des autres. A part que la CVR travaille dans un contexte de foisonnement d'actions et mouvements de revendication de la reconnaissance du génocide des Hutu en 1972, une revendication soutenue par le régime en place dont plusieurs grands ténors se réclament orphelins de la crise de 1972, rien d'autre ne justifie de commencer par la crise de 1972 en laissant de côté d'autres crises qui l'ont précédées en 1961, 1962, 1965, 1969 et 1971. Par ailleurs, ce n'est pas non plus l'intensité ou l'étendue d'une quelconque crise qui justifie la nécessité pour les Burundais de connaître la vérité de ce qui s'est passé.

La CVR déforme à mauvais escient les causes, le déroulement et l'étendue de la crise de 1972 en omettant d'indiquer que la crise a commencé par des tueries qui ont visé les Tutsi dans plusieurs communes du sud du pays. Ces massacres étaient opérés par des rebelles sous le commandement d'un burundais du nom de Mpasha Céléus, lui-même inspirée par « la révolution sociale du Rwanda en 1959 ». La CVR attribue les tueries aux mulelistes qui, selon elle, avaient des liens avec le régime Micombero, une version démentie par plusieurs sources, y compris par le président ougandais qui le rappelait, dans sa lettre du 8 décembre 2018, à son homologue Pierre Nkurunziza.

Au lieu d'ouvrir les archives de certaines administrations et de diversifier les sources, la CVR compte quasi- exclusivement sur les témoignages sélectionnés pour la cause.

Les excavations des fosses communes utilisées par la CVR pour témoigner de la gravité et l'intensité des atrocités renforcent la désapprobation des milliers de familles qui croient que

les leurs ont été ensevelis dans lesdites fosses communes mais qu'ils ne sont pas mentionnés.

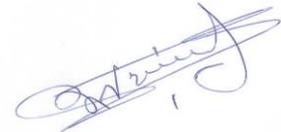
Alors que la CVR affirme qu'elle doit poursuivre ses recherches des fosses communes en 2021, cela ne lui a pas empêché de tirer certaines conclusions qu'elle appelle « leçons » et à demander l'adoption d'une loi portant réparation « Kumenjura », celles des victimes de cette crise.

Le FORSC soutient la recherche de la vérité sur les crises qui ont endeuillé le pays, mais dénonce la déformation des faits et de la vérité, les spéculations et accusations infondées. Il considère que le processus de justice transitionnelle est une affaire assez délicate pour être laissée entre les mains des personnes zélées qui rejettent le dialogue, la consultation, la transparence et l'objectivité.

La CVR a été convenue comme un des mécanismes de réconciliation du peuple burundais par l'accord d'Arusha. En conséquence, le FORSC demande l'implication des garants de l'accord d'Arusha ainsi que celle des mécanismes y afférents comme le rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice et des garanties de non répétition pour redresser cette commission afin qu'elle ne continue pas à s'égarer du chemin de la réconciliation.

Fait le 15 janvier 2021

Maître Vital Nshimirimana



Délégué Général du FORSC.